

TRACABILITE DES DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES (DMI) DANS LE DOSSIER MEDICAL. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU CH DE LONGJUMEAU

A AMRANI, A MANDHOIJ, C LAZZERINI, G CLAPEAU

Service pharmacie. Centre Hospitalier Général Longjumeau, 159 rue du président F Mitterrand. 91160 Longjumeau

Introduction

Le **Contrat de Bon Usage** et le décret n°2006-1497 du 29 novembre 2006 exigent la traçabilité des DMI, de la réception jusqu'à l'utilisation ainsi que la **présence** des données relatives à la pose **dans le dossier médical** :

Identification du DM

Lieu d'utilisation

Date d'utilisation

Nom de l'opérateur

Une évaluation des pratiques professionnelles (EPP) est réalisée au Centre Hospitalier de Longjumeau afin d'apprécier l'application de la réglementation en vigueur.

Matériels et méthode

Cet audit rétrospectif a été réalisé par un groupe de travail constitué de médecins, pharmaciens et cadres de santé et s'est déroulé en 3 étapes :

Etat des lieux de la pratique actuelle en matière de traçabilité dans le dossier patient :

- Audit sur un mois d'activité (Janvier 2009) des dossiers médicaux des patients ayant bénéficié d'une pose de DMI.
- Relevé de toutes les données relatives à la pose : identification du DM (dénomination, numéro de série ou de lot, nom du fabricant ou son mandataire), lieu d'utilisation, date d'utilisation et nom de l'opérateur.

Mise en place d'une organisation identique à tous les services utilisateurs : **photocopie** des fiches de traçabilité utilisées et **intégration** dans le dossier médical avant transmission à la pharmacie.

Évaluation de l'application effective de l'organisation retenue après un mois d'essai :

- Audit sur un mois d'activité (Mai 2009) des dossiers médicaux des patients ayant bénéficié d'une pose de DMI.
- Relevé de la présence ou non de la fiche de traçabilité.

Identification du DM

Service et date d'utilisation

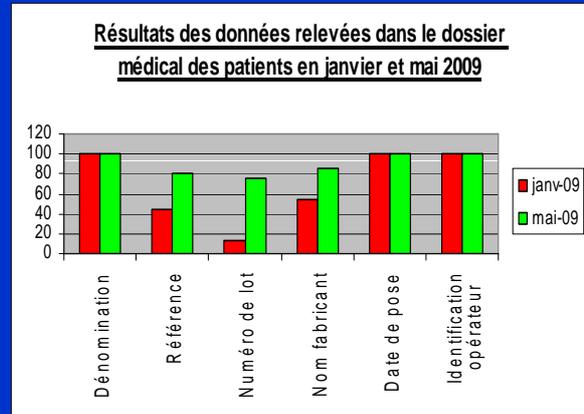
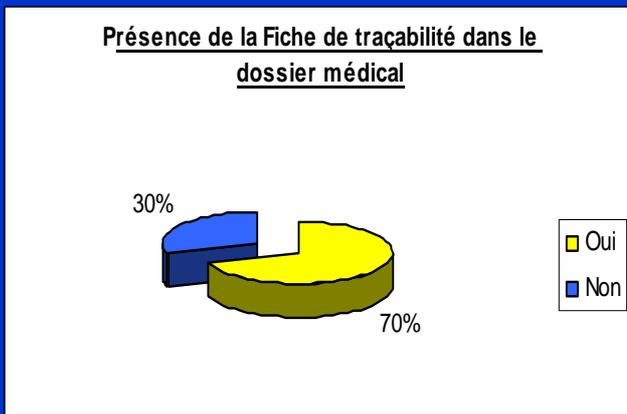
Identification de l'opérateur

Résultats et discussion

En **Janvier 2009**, 93 dossiers médicaux ont été analysés. Les informations recherchées étaient dans le **compte rendu opératoire (CRO)**

En **mars 2009**, les actions correctrices sont mises en place

En **mai 2009**, 69 dossiers sont analysés. la fiche de traçabilité est présente dans **70 %**, et une augmentation significative des données relatives à l'identification du DM est constatée : **référence (80%)**, **numéro de lot (75%)** et **nom du fabricant (86%)**



Conclusion

Compte tenu des résultats du 2^{ème} audit, une **nouvelle sensibilisation** et une **formation** des utilisateurs restent encore nécessaires afin d'aboutir à la présence de **toutes les fiches de traçabilité** dans le dossier médical.

De plus, l'**informatisation ultérieure** du dossier médical va contribuer à simplifier le circuit des DMI et aboutir à **100 % d'exhaustivité**.